



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial pour la sécurité routière****Groupe d'experts de la signalisation routière****Onzième session**

Genève, 29-30 mai 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la onzième session\*,\*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 29 mai 2017 à 9 h 30.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale :
  - a) Analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet, en commençant par le signal G, 1a ;
  - b) Nouvelle conception des signaux des catégories G, 1a, G, 1b, et G, 1c ;
  - c) Propositions d'amendement du secrétariat ;
  - d) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières ;

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html](http://www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html)). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](mailto:roadtransport@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations).

\*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils peuvent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : ([www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html)).



- e) Utilisation d'une barre oblique dans les signaux des catégories C, 3, C, 4a et C, 4b ;
  - f) Proposition d'amendement au texte du point 8 a) i) de la section E de l'annexe 1 ;
  - g) Utilisation de panneaux rectangulaires ou autres solutions pour avertir les usagers de la route de la présence d'un chantier ;
  - h) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet.
- 3. Questions diverses.
  - 4. Date et lieu de la prochaine réunion.
  - 5. Adoption du rapport.

## II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/21.

### 2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

#### a) Analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet, en commençant par le signal G, 1a

Le Groupe d'experts souhaitera probablement examiner son programme de travail, et tout particulièrement faire le point sur la législation nationale existante dans le but de décrire et d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Il sera invité à examiner les informations recueillies au moyen du nouveau système de gestion de la signalisation routière sur Internet. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories figurant dans la Convention (en commençant par le signal G 1a) en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations, ainsi qu'à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité aussi bien aux images qu'aux définitions. L'expert du Koweït sera invité à procéder ainsi pour les signaux G, 2a à G, 24 c.

#### b) Nouveaux modèles de signaux des catégories G, 1a, G, 1b, et G, 1c

Le Groupe d'experts sera invité à examiner de nouveaux modèles de signaux G, 1a, G, 1b, et G, 1c basés sur les propositions que les experts devraient élaborer pour la session. Pour élaborer leurs propositions de nouveaux signaux de la catégorie G, 1 les experts devraient s'inspirer de la technique « de groupage et de superposition » présentée par l'Espagne à la dernière session.

#### c) Propositions d'amendements du secrétariat

Ayant demandé au secrétariat d'élaborer des propositions d'amendements précis, le Groupe d'experts sera invité à examiner les suivantes :

- Une proposition visant à modifier les dispositions de la Convention concernant les signaux A, 29 et G, 22, afin que le terme « bande » soit utilisé de préférence à « barre » (document informel n° 1) ; et

- Une proposition visant à remplacer le terme « plaque » par « panneau additionnel » lorsque c'est nécessaire et le terme « symbole STOP » par « inscription STOP », pour examen lors de la réunion (document informel n° 2).

**d) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières**

Les experts de l'Autriche et du Koweït seront invités à présenter une version remaniée de leur première proposition de signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières.

**e) Utilisation d'une barre oblique dans les signaux des catégories C, 3, C, 4a et C, 4b**

Les experts du Portugal et de la Suisse seront invités à faire des suggestions concernant l'utilisation d'une barre oblique dans les signaux C, 3, C, 4a et C, 4b, ainsi que d'autres signaux d'interdiction.

**f) Proposition d'amendement au texte du point 8 a) i) de la section E de l'annexe 1**

Lors de la neuvième session, le Groupe d'experts a présenté une proposition d'amendement au texte du point 8 a) i) de la section E de l'annexe 1 mais n'a pu parvenir à un consensus sur la question. Il souhaitera donc peut-être revenir sur cette proposition.

**g) Utilisation de panneaux rectangulaires ou autres solutions pour avertir les usagers de la route de la présence d'un chantier**

Le Groupe sera invité à réfléchir à l'utilisation de panneaux rectangulaires ou à l'adoption d'autres solutions pour avertir les usagers de la route des chantiers en cours sur la voie publique (voir art. 31 de la Convention) ou des modifications permanentes apportées à l'infrastructure routière comme il est défini dans la Convention de 1968 et à préciser la signification des « circonstances exceptionnelles » (voir point 7 de l'Accord européen).

**h) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet**

Le Groupe sera invité à poursuivre l'examen, entamé à sa sixième session, de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations formulées à ce sujet par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

### **3. Questions diverses**

À sa soixante-dix-neuvième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) a demandé au Groupe d'experts de donner suite plus rapidement à l'initiative du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement concernant d'éventuels amendements à apporter à la Convention sur la base du rapport sur la signalisation routière à l'intention des cyclistes et des piétons, dont les auteurs ont été invités à présenter un exposé au Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts sera également informé de la décision du CTI d'approuver la prolongation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

### **4. Date et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir les 30 et 31 août 2017 à Genève.

### **5. Adoption du rapport**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa onzième session.